

LES 8 ÉTAPES ADMINISTRATIVES
OBLIGATOIRES
POUR S'INSTALLER EN TANT
QU'INFIRMIER(E) LIBÉRAL(E)

Avant de commencer toutes démarches administratives pour votre installation, nous vous conseillons de participer à une réunion d'informations d'aide à l'installation.

Pour obtenir plus d'informations sur la réunion d'aide à l'installation organisée par **INFLIB**
<https://inflib.com/nos-services/inflib-formation-2/>

1 AMELI.FR

Je vérifie que je remplis les conditions d'exercice pour devenir **IDE LIBERAL**
www.ameli.fr/infirmier/exercice-liberal/vie-cabinet/installation-liberal/processus-installation



2 ORDRE NATIONAL DES INFIRMIERS

Si je ne le suis pas déjà, je m'inscris à **l'ordre des infirmiers** en renseignant le formulaire d'inscription à télécharger sur le site internet et je fais également enregistrer mon diplôme

<https://www.ordre-infirmiers.fr/>

J'adresse le dossier par mail ou par courrier (en recommandé avec AR)



3 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE (OBLIGATOIRE)

Je mets en place un contrat d'assurance RCP

Demander un devis : <https://inflib.com/nos-services/inflib-assurances-se-protoger-essentiel/>



4 AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)

- Je me rends à l'ARS avec mon diplôme, mon attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) et mon attestation d'inscription à l'ordre afin de faire modifier mon statut d'exercice.
- Je renseigne un formulaire (à faire tamponner par l'ARS) pour l'obtention de ma carte CPS et mon numéro ADELI





5 PREPARATION DE MON INSCRIPTION AUPRÈS DE L'ASSURANCE MALADIE

Depuis le site https://installation-idel.ameli.fr/installation_idel/ je prépare mon inscription avant mon rendez-vous avec la CPAM

6 CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

- Je m'inscris en tant qu'**IDE LIBERAL** et je signe la convention nationale des infirmières et infirmiers libéraux
- Je prends rendez-vous et je m'y rends avec l'ensemble des documents nécessaires à la création de mon activité libérale (*liste des pièces justificatives en bas de ce document*)
- LA CPAM envoie pour vous la demande de carte CPS (vérifier sur place qu'ils le font)
- La CPAM envoie pour vous la demande d'enregistrement à l'URSSAF



7 FAIRE ENREGISTRER MON ACTIVITE LIBERALE AUPRES DES URSSAF

- En parallèle de l'envoi de la demande d'enregistrement à la CPAM, je m'inscris aux URSSAF
- Pour m'inscrire, je renseigne le formulaire PO/PL à remplir en ligne https://www.cfe.urssaf.fr/saisiepl/CFE_Declaration / déclarer une formalité / profession libérale / un début d'activité
- On m'attribue un numéro SIRET

8 CARPIMKO

Je m'inscris moi-même sur : www.carpimko.com

www

AUTRES DÉMARCHES À RÉALISER :

- Ouvrir un compte bancaire dédié aux opérations professionnelles
- Prendre rdv avec un expert-comptable
- Prendre rdv avec un courtier en assurance pour mettre en place un contrat de prévoyance (arrêt de travail / invalidité et décès)

Inflib peut vous accompagner pour ces démarches
contact@inflib.com

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES (rdv CPAM)

- Attestation d'inscription au tableau de l'ordre des infirmiers
- Pièce d'identité
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle
- Fiche ADELI
- RIB professionnel & personnel
- Carte vitale (ou attestation vitale)
- Attestation de mise en disponibilité (uniquement pour les fonctionnaires)
- Bail professionnel
- justificatif d'adresse professionnelle (bail, contrat de location, contrat de collaboration, ...)
- Si vous créez une SCP ou une SEL : autorisation du conseil de l'ordre